



En cas de refus de visa et tu as formé ta motif de justification

Par **Amar1997**, le **11/12/2015 à 14:35**

Bonjour après la refus du visas et tu as formé ta motif de justification au près de tribunal (Nantes) dans combien de temps peux-tu avoir la réponse? Si ce urgent en cas d'études merci pour vôtres compréhension
SVP la réponse plus vite

Par **youris**, le **11/12/2015 à 14:37**

votre message est difficilement compréhensible.
si vous voulez une réponse rapide, appelez nantes.
ici ce sont des bénévoles qui répondent aux questions qu'ils veulent et quand ils veulent.

Par **Amar1997**, le **11/12/2015 à 15:27**

Ok et merci pour vôtres compréhension